

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 29 NOVEMBRE 2022 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20221129-DM85-2022-11-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2022

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

**L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Mme DUFOUR Françoise, Première adjointe au maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 22/11/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme CHABANNE Christelle - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

**Pouvoirs déposés :** Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Cession d'une maison route de Néronde**

Monsieur le Maire expose :

La ville est propriétaire d'une propriété située route de Néronde cadastré AI168. Cette dernière abritait une personne jusqu'en juillet dernier.

Il n'est pas nécessaire de conserver cette maison pour l'intérêt de la collectivité.

Par ailleurs, des travaux trop importants sont nécessaires avant de permettre de louer le bien à un nouvel usager.

Les études nécessaires à une vente ont été effectuées.

Trois agents immobiliers ont estimé le bien à un montant de 70 000 à 80 000 €.

L'avis des domaines s'élève à 72 000 € pour l'ensemble de la propriété.

M. le Maire précise qu'une partie du terrain à la pointe du tènement et au croisement entre la route de Néronde et le chemin de la Signère sera conservée par la commune en vue de sécuriser le croisement dans un programme à venir.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil Municipal de proposer cette parcelle et la maison à

la vente pour un montant de 70 000 € à 75 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité.

de proposer à la vente le bâtiment route de Néronde, inoccupé pour un montant de 70 000 € à 75 000 €.

D'autoriser M. le Maire à signer à signer tous les documents qui découleront de cette cession.

- La recette est inscrite au chapitre 024 du budget de l'exercice en cours.

Le Maire,  
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,

Copie certifiée conforme

A Balbigny, le 29/11/2022

